CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 26 octobre 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1407)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

NOUVEAU DÉPUTÉ

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'ai l'honneur d'annoncer que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections le certificat de l'élection de M. Paul McCrossan dans la circonscription électorale de York-Scarborough.

PRÉSENTATION DU DÉPUTÉ

M. Paul McCrossan, député de la circonscription électorale de York-Scarborough, est présenté par MM. Joe Clark et James Gillies.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEMANDE DE DÉPÔT PAR LA COMMISSION McDONALD D'UN RAPPORT PROVISOIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion de caractère urgent et de pressante nécessité. Comme le gouvernement a confié pour mandat à la Commission McDonald d'examiner notamment si des ministres étaient impliqués dans les activités de la Gendarmerie royale du Canada, en étaient au courant ou les avaient approuvées, mais qu'il ne peut pour autant dispenser la Chambre de son devoir d'examiner la conduite des ministres au Parlement, je propose:

Que la Chambre prie le premier ministre de faire déposer par la Commission un rapport provisoire sur cette question de sorte que les députés puissent examiner l'exactitude des affirmations des ministres à cet égard et déterminer s'il s'impose de prendre des mesures au Parlement à la lumière des preuves, conclusions et recommandations de la Commission, et demande en outre que ce rapport soit déposé à temps pour qu'on puisse l'étudier au cours de la présente législature.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, on ne peut présenter une telle motion qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

DEMANDE DE DÉCLARER LE PRÉSENT JOUR «JOURNÉE DES ARTS»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une motion; des consultations préalables me permettent de croire que la Chambre jugera cette motion acceptable.

Étant donné que les artistes et tous ceux qui se livrent à des activités culturelles fournissent au public canadien des biens et services sous forme de divertissements, d'œuvres d'art et de réalisations exceptionnelles; que le coût de ces biens et services est négligeable en comparaison de leur valeur pour l'élaboration d'une identité canadienne; que 65,000 personnes gagnent leur vie dans les arts littéraires, les arts graphiques et les arts d'interprétation; que tous les Canadiens bénéficient de la discipline et du dévouement dont les artistes font preuve dans leur travail; et étant donné que la culture et les arts permettent l'épanouissement et le maintien d'un sentiment d'identité nationale et de valeurs communes, je propose, appuyé par le député de Charlevoix (M. Lapointe):

• (1412)

Que la Chambre, pour exprimer sa reconnaissance envers ceux qui se consacrent à des activités artistiques et culturelles décrète que la journée d'aujourd'hui, jeudi 26 octobre 1978 sera la «Journée des arts» dans tout le Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. Aux termes de l'article 43 du Règlement, on ne peut présenter une motion de ce genre à ce moment sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: M. Symes propose, appuyé par M. Lapointe:

Que la Chambre, pour exprimer sa reconnaissance envers ceux qui se consacrent à des activités artistiques et culturelles décrète que la journée d'aujourd'hui, jeudi 26 octobre 1978 sera la «Journée des arts» dans tout le Canada.

La Chambre adopte-t-elle cette motion?

Des voix: Oui.

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je tiens vraiment beaucoup à traiter de cette motion. D'abord, je me réjouis de l'initiative qu'a prise ce groupe du monde artistique de venir à Ottawa aujourd'hui plaider sa cause publiquement. De ce côté-ci de la Chambre, nous nous en réjouissons tous. En tant que gouvernement, nous assurons aux arts un certain appui, et nous le faisons par conviction, conviction inspirée par divers motifs. Ce que le gouvernement fait pour les arts n'est ni la réponse à un intérêt particulier ni un luxe. Il le fait d'abord parce que ces programmes répondent à des besoins humains profonds auxquels il importe que le gouvernement réponde.